

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

Présents : Jonathan ARANDA, Carine BOISSY, Pascal CHASSERIAUD, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Françoise LERDA, Joël PERISSE, Jean-Claude PONCE, Danièle POUEYMIDANET.

Excusés : Jean- Marie LE LAY, Damien SABATHE, Franck SCHERRER.

Secrétaire de séance : Danièle POUEYMIDANET

Invité : M. AZAM, conseiller aux décideurs locaux

Le quorum est atteint. La séance peut commencer.

1- Présentation et vote des budgets primitifs 2020

Monsieur AZAM explique aux conseillers municipaux la composition d'un budget communal et quels en sont les points de vigilance. Il ajoute que le budget de PUJO est composé de 3 budgets : budget principal, budget assainissement et budget lotissement.

Il présente ensuite une analyse financière du budget principal.

- Budget principal

Monsieur AZAM présente le budget principal.

Il ressort de son analyse que les recettes de fonctionnement seules ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement. Le seul levier qui permettrait d'envisager un équilibre serait une hausse substantielle des impôts locaux en 2021.

Après avoir répondu aux questions des conseillers municipaux, M. AZAM laisse la parole à Madame le Maire qui propose le vote du budget principal équilibré en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : 609 162,14 €

Section d'investissement : 550 477,35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif à l'unanimité des membres présents.

- Budget Assainissement

Monsieur AZAM présente le budget assainissement.

Il ressort de son analyse que les recettes de fonctionnement seules ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement. Ce fait est expliqué par la durée mal calibrée des amortissements des installations et de reprises de subvention au résultat. Le seul levier qui permettrait d'envisager un équilibre serait une hausse substantielle des redevances d'assainissement en 2021, ainsi qu'un meilleur recouvrement des créances.

Après avoir répondu aux questions des conseillers municipaux, M. AZAM laisse la parole à Madame le Maire qui propose le vote du budget assainissement équilibré en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : 207 320,96 €

Section d'investissement : 170 254,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif à l'unanimité des membres présents.

- Budget Lotissement

Monsieur AZAM présente le budget lotissement.

Le budget est établi avec la prévision de la vente d'un terrain à bâtir.

Madame le Maire propose le vote du budget assainissement équilibré en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : 53 010 €

Section d'investissement : 33 435 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal remercie M. AZAM pour son intervention et sa grande disponibilité.

2- Subventions aux associations

Peu d'associations ont envoyé un courrier pour demander des subventions.

Madame la Maire propose d'accorder une subvention aux associations pujolaises même si celles-ci n'ont pas toutes envoyé de courrier.

Associations Pujolaises :

Pétronille & Cie : 200 €

Chasseurs : 300 €

PAL : 1 300 €

Autres associations :

ADMR Vic : 300 €

Association des maires du canton, association des maires de France, association des maires du département : selon l'appel à cotisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions à verser aux associations à l'unanimité des membres présents.

3- Coupes de bois

- Suite aux intempéries de l'hiver dernier, 100 stères de bois ont été coupés par l'ONF début 2020.

Afin de ne pas perdre ce bois, Madame le Maire propose de le vendre en priorité aux Pujolais et le restant à une entreprise.

Joël PERISSE explique qu'il est difficile de constituer des lots pour les particuliers.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de vendre les 100 stères à une entreprise. Joël PERISSE est désigné pour négocier le prix du stère entre 30 et 35 € auprès d'entreprises.

- S'agissant de la coupe de bois 2019, il avait été décidé d'attribuer des lots à 120 €. Cependant, quelques stères non attribués sont demandés par des Pujolais. Madame le Maire propose de fixer le prix du stère à 15 € pour ce bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le prix du stère à 15 € à l'unanimité des membres présents.

4- Demande de subvention d'une réserve incendie

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle a été sollicitée pour une demande de subvention de réserve incendie par un GAEC qui construit un bâtiment pour accueillir un élevage de poules pondeuses sur le territoire pujolais.

En préalable à l'autorisation de construire qui lui a été accordée, les services de l'urbanisme et le SDIS ont imposé à ce GAEC de construire une réserve incendie.

Ce GAEC sollicite la commune pour une subvention relative à la construction de sa réserve incendie sachant que celle-ci se trouvera sur une propriété privée, ce qui exclura toutes possibilités aux pompiers de s'en servir au niveau communal.

Pour rappel, les bornes incendie sont installées dans l'intérêt général des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote contre une aide financière de la réserve incendie : 9 voix contre, 3 abstentions.

5- Mise en vente d'un terrain communal

Les parcelles B 119 et B 120 pour un total de 595 m² ont été attribuées à la commune par l'Etat en 2019.

En février 2020, Madame LERDA, Maire, avait écrit aux propriétaires riverains de ces parcelles pour savoir s'ils étaient intéressés par l'achat de ces parcelles.

Trois sur quatre souhaitaient acheter, un acheteur potentiel s'est rétracté en juin 2020.

Après avoir pris contact auprès de l'étude notariale de Maître SEMPE concernant le prix du terrain, Madame le Maire a téléphoné aux deux propriétaires en proposant un prix de 25 € le m². Un a trouvé le prix trop élevé, l'autre est d'accord pour acheter les parcelles à ce prix-là.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le prix du m² de ces parcelles à 25 € à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire informera l'acquéreur du prix du m² voté par le conseil municipal.

6- Achat d'un défibrillateur

Madame le Maire indique, qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, les établissements recevant du public de moins de 300 personnes (ERP 4) seront dans l'obligation d'être équipés d'un défibrillateur externe (décret n°2018-1186).

La communauté de communes Adour-Madiran (CCAM) propose un groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs.

Le prix d'un défibrillateur extérieur est de 1380 € HT, la maintenance annuelle est de 100 € HT.

Madame le Maire propose l'achat d'un défibrillateur afin de respecter le décret en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cet achat à l'unanimité des membres présents. Il est décidé qu'il sera placé sous le porche de l'annexe-mairie.

Françoise LERDA propose de contacter l'assureur Groupama pour demander une éventuelle subvention pour l'achat de cet équipement. Madame le Maire se charge de cette demande.

7- Informations diverses :

- Représentants des commissions gestion de l'eau et de l'ONF

Madame le Maire indique que des conseillers municipaux souhaitent être membres des commissions suivantes :

- Commission de gestion de l'eau et des inondations

En plus du maire et des adjoints, feront partie de cette commission Christophe COGNET, Jonathan ARANDA, Françoise LERDA.

- Commission environnement et ONF :

Joël PERISSE, Jean-Claude PONCE, Damien SABATHE et Franck SCHERRER.

- Location salle des fêtes

Madame le Maire revient sur le sujet de la location de la salle-multi-activités, évoqué le 5 juin dernier.

Après en avoir discuté, il est décidé que si la commune décide de louer la salle, il faudra assurer et facturer la désinfection des lieux.

Néanmoins, le conseil municipal décide d'attendre les consignes sanitaires de juillet avant de décider d'une réouverture de la salle à la location.

- Travaux

Madame le Maire informe que le SDE a décidé de l'installation d'éclairages LED de la Place de la Mairie.

- Conseil d'école

Madame le Maire informe que le conseil d'école avait lieu ce jeudi 25 juin.

Les enseignants se sont montrés inquiets de certains enfants en grande difficulté scolaire, la période de confinement ayant aggravé ce fait.

A la rentrée prochaine :

- les effectifs seront de 21 élèves à Saint-Lézer et de 38 à Pujo ;

- les subventions attribuées par la CCAM pour le transport scolaire diminueront de 50 % et celles des fournitures scolaires de 25 %.

- RIFSEEP

Un dispositif indemnitaire de référence a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes des fonctionnaires depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat (RIFSEEP) n'étant pas appliqué aux fonctionnaires territoriaux travaillant à PUJO, Madame le Maire informe que ce régime indemnitaire fera l'objet de concertations avec le centre de gestion et la CCAM, afin de le mettre en place avant la fin 2020.

- Poubelles sauvages

Madame le Maire informe que des poubelles sauvages prennent place dans nos rues et devant la salle multi-activités.

- Stationnement gênant

Madame le Maire informe avoir indiqué à certains riverains de la route des Pyrénées de ne pas stationner sur les trottoirs réservés aux piétons. Elle demande que cette information soit insérée dans le prochain bulletin municipal.

La séance se termine à 23h30.